

Namur, le 27 avril 2023

Concerne : Proposition d'affectation du résultat à l'Assemblée générale ordinaire, du samedi 20 mai 2023

1) Affectation des montants au fonds spécifique

Le bilan fait état d'un fond spécifique en réserve indisponible de 349 809,73€.

Ce fonds spécifique a été constitué à l'époque dans le but de développer des projets futurs.

En 2022, le conseil d'administration a engagé des montants pour les recherches et développements de multiples projets, en cours ou aboutis. Ceux-ci sont décrits dans le rapport d'activités.

Les montants sont repris dans le bilan sous « Honoraires d'ingénieurs » et « Honoraires d'experts » pour un total de 59 868,80 €.

Le conseil d'administration propose donc à l'Assemblée générale de voter le prélèvement de ce montant sur le fonds spécifique.

2) Proposition de dividendes de 3% ou 2,5% ou 2%

Pour assurer une constance et aux vues des résultats (368 770,28€), le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de voter pour un dividende de 3% ou de 2,5% ou de 2% au prorata temporis de l'année 2022.

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 152.929,91 €.
- Pour un dividende à 2,5%, il est évalué à 127.444,09 €.
- Pour un dividende à 2%, il est évalué à 101.955,27 €.

Les dividendes seront payés au plus tard le 30 juin 2023.

3) Report du résultat

Afin d'assurer une distribution du dividende, le Conseil d'administration propose de reporter le solde, soit :

- Pour un dividende à 3%, il est évalué à 273.211,81 €.
- Pour un dividende à 2,5%, il est évalué à 298.464,43 €.
- Pour un dividende à 2%, il est évalué à 323.722,17 €.